

Règles de conduite des fournisseurs

La Sun Life s'engage à respecter les normes les plus élevées en matière d'honnêteté, d'intégrité et de professionnalisme. Nous faisons preuve de transparence dans la conduite de nos affaires et respectons des pratiques de gouvernance rigoureuses. En outre, nous sommes déterminés à créer un environnement favorable à la diversité et à l'inclusion dans lequel brillent nos Employés, nos Clients et les collectivités où nous sommes présents. La Sun Life a élaboré les Règles de conduite des fournisseurs (les « Règles ») qui reflètent ces normes et ces principes. Nous ne ménagesons aucun effort pour établir des relations mutuellement bénéfiques avec nos fournisseurs et respecter le principe de la juste concurrence.

Les présentes Règles décrivent les attentes minimales de la Sun Life envers ses fournisseurs. Nous nous attendons à ce qu'ils :

- respectent les normes les plus élevées en matière de professionnalisme, d'honnêteté et d'intégrité dans leurs interactions avec la Sun Life;
- veillent eux-mêmes à se conformer à ces Règles;
- s'assurent que leurs employés comprennent et respectent ces Règles.

Conduite des affaires irréprochable

Agir conformément aux lois, aux politiques et aux procédures

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils mènent leurs activités :

- de manière responsable et dans le respect de l'éthique;
- en se conformant à toutes les lois et exigences réglementaires fédérales, provinciales, locales et d'État applicables, ainsi qu'aux présentes Règles et aux autres principes directeurs et pratiques de la Sun Life qui leur sont communiqués par cette dernière.

Lutte contre la corruption

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent toutes les lois et exigences réglementaires applicables sur la lutte contre la corruption. Ils ne doivent en aucun cas se livrer à des activités de corruption, comme les pots-de-vin, le paiement de facilitation et l'extorsion.

Lutte contre le blanchiment d'argent

Les fournisseurs ne sont pas autorisés à participer, directement ou indirectement, à des activités de blanchiment d'argent. Ils ne doivent pas mener des activités qui enfreignent les lois en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, notamment : accepter, dissimuler, convertir ou transférer des fonds provenant d'activités criminelles, y compris celles liées au financement du terrorisme.

Concurrence et antitrust

Les fournisseurs ne sont pas autorisés à mener des activités au nom de la Sun Life qui enfreignent les lois antitrust, les lois sur la juste concurrence et les règlements s'y rapportant dans la province ou le territoire où ils sont présents.

Conflits d'intérêts

Les fournisseurs doivent éviter les situations ou les relations qui pourraient influencer d'une manière inappropriée les décisions d'affaires. Ils doivent aussi éviter toute apparence de conflit d'intérêts potentiel. Ils doivent signaler immédiatement les relations, associations ou activités qui sont susceptibles de créer des conflits d'intérêts réels ou potentiels.

Prévention de la fraude

Les fournisseurs ne doivent pas se livrer à des activités commerciales frauduleuses ni malhonnêtes, comme les suivantes :

- modification, contrefaçon ou falsification de documents/renseignements de la Compagnie;
- mauvaise utilisation ou suppression de dossiers;
- détournement de biens de la Compagnie;
- vol ou détournement de fonds.

Cadeaux et divertissements

La Sun Life interdit à ses fournisseurs d'offrir à ses employés des cadeaux, divertissements ou autres avantages qui pourraient entraîner des avantages inappropriés ou un traitement préférentiel. Les cadeaux, divertissements et autres avantages inappropriés offerts aux employés pourraient pousser la Sun Life à mettre fin à sa relation avec le fournisseur.

Confidentialité, protection des renseignements personnels et sécurité informatique

Protection des renseignements et sécurité informatique

La Sun Life s'engage à protéger le caractère personnel et confidentiel des renseignements. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils se conforment à toutes les lois et exigences réglementaires applicables touchant la protection des renseignements personnels et la sécurité informatique. Ceci comprend les exigences concernant l'accès approprié aux renseignements confidentiels de la Sun Life et le traitement de ces derniers. Les fournisseurs doivent protéger les renseignements confidentiels de la Sun Life et ne sont pas autorisés à les utiliser ni à les divulguer sans la permission de cette dernière. Nous nous attendons à ce que les fournisseurs aient mis en place des mécanismes de contrôle adéquats. Ils doivent être en mesure de prendre en charge efficacement et adéquatement la collecte, l'utilisation, la divulgation, la conservation, la destruction et la mise à jour autorisées des renseignements confidentiels de la Sun Life, ainsi que l'accès autorisé à ces derniers.

Opérations d'initié

Les fournisseurs doivent avoir mis en place des politiques, procédures et pratiques efficaces visant à prévenir l'utilisation de renseignements confidentiels pour négocier des titres de la Compagnie.

Biens de la Compagnie

Les fournisseurs pourraient avoir accès aux biens de la Sun Life. Ils sont tenus de les utiliser de manière responsable et uniquement à des fins professionnelles autorisées. Les biens de la Sun Life comprennent le matériel informatique, les logiciels, les sites Web, les télécommunications, les accès Internet, les dossiers, les documents, les fournitures et la propriété intellectuelle. À la fin d'un projet, les fournisseurs doivent retourner à la Sun Life tous les biens utilisés. De plus, les fournisseurs ne sont pas autorisés à utiliser le nom, la marque de commerce ni les logos de la Sun Life sans son consentement.

Droits de la personne et droit du travail

Pratiques en matière d'emploi et conditions de travail

La Sun Life a adopté des pratiques en matière d'emploi qui respectent les lois et normes du travail et la Déclaration universelle des droits de l'homme. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils se conforment aux lois sur les salaires, aux lois du travail et aux règlements régissant la rémunération des employés et les heures de travail. Les fournisseurs ne sont pas autorisés à recourir à la pratique du travail forcé, c'est-à-dire tout travail ou service exigé d'un individu sous la menace d'une sanction quelconque. De plus, la Sun Life ne tolérera aucune forme de travail des enfants.

Respect, discrimination et harcèlement

La Sun Life s'engage à encourager la diversité et l'inclusion à l'échelle mondiale. Nous intégrons les principes de diversité et d'inclusion dans tout ce que nous faisons. À l'échelle de la Compagnie, nos pratiques commerciales reflètent notre engagement envers la diversité sous toutes ses formes. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils offrent un environnement de travail inclusif et non discriminatoire. Ils doivent respecter tous leurs employés et leur donner les moyens de réussir. De plus, la discrimination ou le harcèlement fondé sur la race, la couleur de peau, l'origine ethnique, la religion, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, le genre ou tout autre statut protégé par une loi applicable est strictement interdit.

Santé et sécurité

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils offrent des conditions de travail adéquates et sécuritaires. Ils doivent se conformer à tous les principes directeurs en matière de santé et sécurité ainsi qu'aux lois applicables.

Pratiques commerciales durables

La durabilité est une priorité à la Sun Life et est essentielle au succès global de la Compagnie. Notre [Plan de durabilité](#) repose sur notre engagement à être une entreprise responsable et fiable. Au cœur de cet engagement se trouve notre promesse d'une gestion d'entreprise responsable. Nous sommes centrés sur le Client, concurrentiels, visionnaires, résilients sur le plan financier et environnemental, et durables à long terme. Nous nous attendons à ce que nos fournisseurs soutiennent cet engagement ainsi que la priorité que nous accordons à la durabilité.

Conformité aux Règles et surveillance

La Sun Life attend de ses fournisseurs qu'ils se conforment aux Règles. À l'occasion, notre équipe de l'approvisionnement pourrait demander à un fournisseur de démontrer qu'il respecte les exigences de la Sun Life. Celle-ci doit aussi être en mesure de surveiller et de vérifier l'environnement de contrôle d'un fournisseur. Le non-respect des Règles pourrait pousser la Sun Life à mettre fin à sa relation avec un fournisseur.